

Compte rendu du Conseil d'établissement – Lycée La Condamine

Date : 20 octobre 2025

Présences et quorum

Catégorie	Présents	Membres	Observations
Administration	4	6	Quorum atteint
Parents d'élèves	4	4	—
Personnels	6	6	—
Élèves	2	2	—

Total des voix délibératives : 16/18 – le quorum est atteint. Mme Vergnoux, professeure des écoles est désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 17h10.

Ordre du jour

1. Approbation des derniers comptes rendus des 9 et 12 septembre 2025

Les comptes rendus des précédents conseils sont approuvés à l'unanimité.

2. Composition des instances 2025-2026

Les cases manquantes dans la composition des différentes instances ont été complétées avec les personnes présentes lors de la séance.

Les listes mises à jour seront diffusées aux membres du Conseil et affichées dans les espaces de communication de l'établissement.

3. Projet d'établissement (ajout et évaluation)

Le projet d'établissement, rédigé durant l'année scolaire 2023-2024, a été réexaminé.

Un ajout au projet 1.4 est validé :

Cycle 1 : prise en compte renforcée des besoins spécifiques des élèves.

Cycle 5 : accompagnement des élèves dans leur orientation et préparation à la réussite post-baccalauréat.

L'amendement est adopté à l'unanimité le 20 octobre 2025. Il est également décidé de former une commission en janvier 2026 afin de poursuivre l'avancement du projet

d'établissement, en vue notamment de la visite d'homologation prévue début 2026. Le dossier de base est déjà constitué.

4. Informations sur les protocoles de vie scolaire

Le lycée est encadré par la législation équatorienne en matière de vie scolaire. Sur le site internet de l'établissement figurent des rubriques dédiées intitulées « Protocoles internes » et « Vie scolaire », où sont disponibles les rutas ministeriales publiées en période P5 de l'année scolaire 2024-2025.

Le suivi des situations de vie scolaire s'organise de la manière suivante :

- Prévention : un travail de sensibilisation et de prévention est mené en classe.
- En cas d'incident : la situation est d'abord gérée en interne par l'équipe de vie scolaire, puis communiquée aux familles concernées.

Le proviseur souligne qu'il est essentiel que les familles fassent confiance à la direction et au service de vie scolaire dans la gestion de ces situations.

Une maman prend la parole pour demander que les parents soient davantage informés, notamment par l'envoi de mails collectifs rappelant les règles de vie commune, afin d'éviter la propagation de rumeurs.

Le Proviseur répond qu'il existe des représentants d'élèves qui peuvent prendre rendez-vous avec la direction pour évoquer des situations spécifiques.

La Proviceure adjointe précise que la direction fait preuve de réserve et de discrétion pour protéger les familles concernées et éviter de raviver des épisodes douloureux.

Le Proviseur rappelle qu'il serait souhaitable de constituer une association de parents d'élèves afin de favoriser le dialogue et la circulation des informations. En attendant, ce rôle de relais pourrait être assuré par les représentants des parents.

Enfin, le recteur précise que toutes les informations officielles du ministère de l'Éducation relatives aux protocoles de vie scolaire sont transmises au personnel du lycée.

5. Information – Rapport de mission de l'AEFE

Une mission de l'AEFE s'est tenue en mai 2025. À l'issue de cette visite, un rapport a été remis à l'établissement, formulant plusieurs recommandations quant aux orientations à privilégier dans les prochaines années.

Les principaux points de ce rapport sont les suivants :

- Procéder à une auto-évaluation régulière de l'établissement afin d'assurer un suivi continu de la mise en œuvre du projet d'établissement et des actions engagées.
- Renforcer la communication avec les familles et les élèves en amont de la classe de Seconde, notamment pour accompagner les choix d'orientation.
- Donner davantage de place à la langue française dans les parcours et les pratiques pédagogiques.
- Améliorer l'orientation et le suivi des cohortes d'élèves, en mettant en place un accompagnement plus structuré.
- Former les personnels encadrants (AED, ASEM, etc.) à l'école inclusive, afin de renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des élèves.
- Construire les effectifs sur une projection à trois ans, en élaborant trois scénarios d'évolution.
- Assurer une gestion équilibrée des personnels, en veillant à un juste rapport entre personnels enseignants et non-enseignants.
- Développer une cellule de formation interne cohérente avec le projet d'établissement.
- Communiquer sur les efforts de rationalisation budgétaire déjà entrepris, pour plus de transparence et de compréhension de la gestion financière.
- Mettre en place une commission immobilière chargée du suivi du projet immobilier du lycée.
- Définir une stratégie d'attractivité : poser les bases d'un marketing éducatif et communicationnel, mettant en avant les atouts du lycée, tels que le trilinguisme et la situation géographique distinctive de la vallée, éléments qui confortent les choix stratégiques déjà opérés.
- Réaliser un plan stratégique de développement à 5 ans.

6. Divers

* Voyages scolaires 2025-2026

Présentation de la programmation prévisionnelle des voyages pédagogiques pour l'année scolaire 2025-2026.

- Classes de Seconde :

- Voyage au Chili, axé sur la géologie et les observatoires.
- Voyage en Équateur, dans le parc du Yasuní, autour des thématiques de la biodiversité et de l'exploitation pétrolière, en lien avec le club Jeunes de l'IRD
- projet ADN (immersion à l'étranger).
Environ 20 élèves participeront à ce séjour, en coordination avec les professeurs principaux.
- Classes de Première :
 - Voyage à Loja et Cuenca à l'occasion du festival de théâtre.
 - Voyage en France et/ou en Europe, pour lequel la direction invite les enseignants à rechercher des solutions d'hébergement dans des familles.
Il est proposé de réorienter ce séjour vers un contenu plus pédagogique, et aussi centré sur la rencontre avec les classes préparatoires et la visite d'universités.
- Classes de Terminale :
 - Voyage à Loja et Cuenca dans le cadre du festival de théâtre.
 - Voyage aux États-Unis pour ceux qui ont déjà un visa
 - Voyage aux îles Galápagos pour les élèves de spécialité SVT.

Tous les voyages (à l'exception de Loja/Cuenca) sont prévus au mois d'avril-mai.

La programmation et le financement (par les familles pour les frais liés aux élèves, et par la Fondation pour les enseignants accompagnateurs) ont été adoptés à l'unanimité.

*Questions relatives aux personnels

Plusieurs questions ont été soulevées concernant la gestion et l'organisation des personnels.

- Attribution des IMP (Indemnités pour missions particulières) :

Les représentants demandent que les modalités d'attribution des IMP pour les coordonnateurs et référents soient redistribuées et rendues plus transparentes.
La Proviseure adjointe précise que le taux d'IMP est fixé à 0,5 par matière, à l'exception de l'EPS. Ainsi, lorsqu'il y a deux enseignants sur une même discipline, le taux est partagé, soit 0,25 par enseignant.

- Formations des enseignants :

Une question est posée sur les critères de sélection des professeurs participant aux formations.

Il est répondu que l'arbitrage est réalisé en concertation avec les représentants du personnel à la CFC, en tenant compte de la cohérence entre le candidat et le thème de la formation, ainsi que de la capacité du participant à transmettre les contenus acquis à ses collègues.

- Perspectives d'emploi : Pas de suppression de poste prévue pour l'année 2026-2027.

*Questions des représentants des parents d'élèves :

Les autres points ont déjà été abordés au paragraphe 4 Informations sur les protocoles de vie scolaire.

Communication entre parents élus et les parents d'élèves : le lycée peut envisager de diffuser les adresses des élus et/ou de l'inscrire sur la page d'accueil de PRONOTE.

Un rappel est fait sur la disponibilité sur le site du lycée de tous les CR du conseil d'établissement et du conseil d'école, des communications officielles et des protocoles liés à la vie scolaire et à la sécurité.

https://condamine.edu.ec/?page_id=21631 sécurité

https://condamine.edu.ec/?page_id=10752 vie scolaire

https://condamine.edu.ec/?page_id=21708 CR du Conseil d'établissement et du conseil d'école

Organisation des journées scolaires : un effort particulier est fait par la direction afin de remplacer le plus possible les absences des professeurs pour éviter les permanences sauf en dernière heure. Les aménagements mis en place cette année scolaire seront évalués.

Utilisation de PRONOTE : Face parfois à la charge excessive de travail à la maison, les élèves doivent s'adresser directement aux professeurs pour essayer d'étaler les devoirs sur la semaine. L'inscription des devoirs sur l'agenda de l'élève ne dispense pas le professeur de reproduire les devoirs sur PRONOTE. L'inscription sur l'agenda responsabilise les élèves et renforce leur engagement.

La séance est levée à 19h15.